

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR ALES LE MERCREDI 20 MAI 2026 :

Tarif 115 € (105 € pour tous les adhérents FFMC) pour 7 sessions de 20 minutes

Par chèque à l'ordre de la FFMC 26/07

Ou

Par virement : IBAN : FR76 1027 8089 0500 0204 3210 193 BIC : CMC IFR2A

INFORMATIONS PILOTE / ASSURANCE :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE : / /

E-MAIL : **(en majuscules et lisible)**

MOTO :

N° ADHERENT FFMC 2026 :

Personne à prévenir si besoin :

- Nom :

- Téléphone :

Permis de conduire en cours de validité (à nous présenter le jour du roulage)

Ou

CASM (à nous présenter le jour du roulage)

Je dispose d'une assurance RC me couvrant pour « la pratique du sport motocycliste sur circuit hors compétition » : vous devez impérativement nous fournir avec l'inscription ou le jour du roulage une attestation nominative de votre assureur le stipulant.

EXPERIENCE DE LA PISTE : (Information à remplir obligatoirement.)

oui : - votre temps régulier sur le circuit d'Alès :

- sur un autre circuit :

non : dans ce cas merci de vous inscrire en débutant

Choix du groupe de roulage :

débutant

moyen

moyen+

Fédération Française des Motards en Colère Drôme Ardèche

142 Avenue de Provence 26000 VALENCE

piste@ffmc2607.org / www.ffmc2607.org

La FFMC est membre de la

Mouvement FFMC :



Abandon de recours

Je soussigné(e) : M - Mme

Adresse :

Téléphone : E-mail :

N° de permis ou de CASM :

- Déclare connaître et accepter tous les risques liés à la pratique du sport motocycliste sur circuit, notamment en cas d'excès de témérité.
- Déclare accepter d'effectuer le premier tour de piste de chaque session à allure modérée et déclare, au-delà du premier tour, être conscient de l'état de sécurité du circuit.
- Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres sous son entière responsabilité, à ses risques et périls, renonçant ainsi irrévocablement à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs de l'évènement ou leurs partenaires, les autres participants, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes, associations et sociétés précitées.
- S'engage à respecter, tant sur le paddock que sur le circuit, l'ensemble des autres participants, les personnes de l'organisation, les personnels techniques et médicaux ainsi que toute décision prise par les personnes citées précédemment. En cas de manquement, une sanction pourra être prononcée, allant d'un simple avertissement à une exclusion définitive de la journée sans aucun remboursement possible.
- Déclare que son véhicule est assuré lors de cette journée et que la présente renonciation à tout recours est valable pour lui-même ainsi que pour son assureur, ses héritiers et tous ses ayant droits (l'éventuelle nécessité d'information et d'obtention de l'accord préalable de ces tiers au sujet de cette renonciation est de la responsabilité pleine et entière du déclarant signataire).
- Déclare accepter le port du casque obligatoire sur le circuit et dans le paddock, et s'engage à s'équiper de façon à pouvoir assurer son intégrité physique dans le cadre de la pratique du sport motocycliste sur circuit.
- Déclare ne pas avoir consommé d'alcool ou de drogue, et accepte d'être soumis à un test en cas de doute.
- Reconnaît être seul(e) responsable de son véhicule et s'engage à ne pas prêter son véhicule à un autre conducteur ne participant pas à la journée et n'ayant pas signé le présent document.
- Reconnaît être responsable des dégâts éventuels qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures du circuit et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur la base du devis établi par le gestionnaire du circuit.
- Déclare accepter l'exploitation de tout enregistrement réalisé par la vidéo ou les photographes et incluant des images de son véhicule ou de lui-même.
- Déclare être responsable de la garde et de la conservation de ses propres matériels ainsi que de ceux mis éventuellement à sa disposition. Le gestionnaire du circuit ou la FFMC26/07 déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation, quelle qu'en soit l'origine.
- Déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur du circuit :

<https://ffmc2607.org/evenement/roulage-sur-le-circuit-dales-5/> et notamment la limite du niveau sonore maximal et le fait qu'aucun remboursement ne lui sera dû si son véhicule est refusé parce qu'il dépasse cette limite.

Ecrivez la mention « Lu et approuvé » : Date :

Signature :

A retourner : - par courrier à FFMC 26/07 piste, 142 Avenue de Provence 26000 VALENCE

ou

- par mail à piste@ffmc2607.org

Contact : Christian 06 99 45 32 52

ASSURANCE RC (responsabilité civile de la moto)

Si votre assurance ne vous couvre pas en RC pour la pratique de la piste :

- Vous pouvez souscrire une assurance piste à l'année auprès de la Mutuelle des Motards :

<https://www.mutuelledesmotards.fr/assurances/assurance-moto-piste>

Ou

- Vous pouvez souscrire une assurance piste à la journée auprès de différents organismes tels que :

Mon Assurance Circuit, Lenevette Assurances, etc...

Si le jour du roulage vous ne pouvez pas justifier de votre couverture par l'un de ces moyens, le roulage ne sera ni possible ni remboursé.

Attention nous ne proposerons pas d'assurance RC le jour du roulage.

Nous vous rappelons que les licences FFM ainsi que le PASS CIRCUIT FFM ne vous couvrent pas en RC sur notre type de roulage, assurance RC à souscrire obligatoirement.

CONDITIONS GENERALES DU ROULAGE :

- Vérifications administratives dans le box de la FFMC 26/07 à partir de 8h00, début du roulage à 9h00 ; attention, les horaires sont différents selon les circuits, consultez-les sur notre site.
- **Passage obligatoire au sonomètre entre 8h00 et 9h00, la tolérance sonore est de 100 Db.**
- Briefing obligatoire pour les débutants à 9h00.
- L'ordre de roulage sera : MOYENS+, MOYENS, DEBUTANTS
- L'équipement obligatoire : dorsale rigide homologuée (pas de dorsale mousse), combinaison intégrale cuir (1 ou 2 pièces raccordables sur la totalité de la ceinture), casque intégral homologué, bottes (pas de talon) et gants en cuir.
- La moto doit être dans un parfait état (pneus, freins, ...) tous les éléments proéminents doivent être retirés, les phares (s'ils sont en verre), rétroviseurs et clignotants scotchés.
- Le règlement sera encaissé 1 mois avant la date du roulage, à moins d'un mois du roulage aucun remboursement ne pourra être effectué s'il n'y a pas de remplaçants (liste d'attente).
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou supprimer des catégories de roulage ou de vous déplacer dans ces catégories si le choix de départ n'est pas en rapport avec le niveau de pilotage de votre groupe.
- **Les caméras sur le casque, toutes les parties du corps, sur le réservoir, ainsi que celles installées sur une perche sont interdites, elles doivent être sécurisées afin d'éviter toute chute de celles-ci sur la piste.**
- Toute personne participant à la journée donne son autorisation au droit à l'image pour sa diffusion sur le site internet de la FFMC 26/07 ou celui du photographe, tout en conservant un droit de suppression s'il juge que la (ou les) photo(s) porte(nt) atteinte à sa vie privée.

LES DRAPEAUX

Voici une présentation des drapeaux qui peuvent être utilisés pendant les roulages.



La piste est libre.



Danger, ralentir tout en gardant un certain rythme. **Interdit de doubler.**



Arrêt obligatoire de tous les pilotes à la fin du tour et retour par la voie des stands. **Interdit de doubler.**



Accompagné d'un numéro, il signale au pilote de s'arrêter immédiatement à la fin de son tour et retour par la voie des stands.



Laisser le passage au pilote qui va vous dépasser.



Signale la fin de la séance de roulage, finir le tour à un rythme normal, retour par la voie des stands.